



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Quels moyens pour l'accompagnement psychologique des enfants à l'École ?

Question écrite n° 11753

Texte de la question

M. Sylvain Carrière appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la problématique du manque de moyens par rapport aux objectifs de prise en charge des enfants à besoin spécifique *via* le réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED). Sur le papier, l'objectif du RASED est d'accompagner les élèves au sein même de leur établissement par des enseignants spécifiquement formés. En théorie, le travail des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires est effectué en complément et en collaboration avec les enseignants. Pour qu'un RASED soit fonctionnel, il doit reposer sur trois acteurs. Un enseignant spécialisé option E, dit « maître E », qui constitue une aide à dominante pédagogique qui a pour but d'aider l'élève à contourner ou à surmonter ses difficultés d'apprentissage. Un enseignant spécialisé option G dit « maître G » qui constitue une aide à dominante rééducative qui a pour but d'encourager l'enfant dans la communication, la confiance, l'estime de soi. Un psychologue scolaire qui participe au repérage des situations à problème, notamment dans le diagnostic des troubles à l'apprentissage. Dans la réalité, au cœur des établissements scolaires, notamment au sein de la circonscription de M. le député, l'absence régulière de psychologue scolaire vient s'ajouter l'absence de maître E et ce depuis plusieurs années. Les enseignants n'ont pas forcément les compétences ou les ressources d'un expert psychologue qualifié. Ils n'en ont plus forcément l'envie non plus avec la multiplication des tâches administratives qui leur incombe. Les enseignants ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer à des professionnels de santé. Cette situation ne fait qu'aggraver la situation de ces élèves, qui présentent souvent des difficultés scolaires, voire sont en situation de décrochage. Une équipe RASED amputée d'une partie de son effectif n'est plus fonctionnelle dans la prise en charge des élèves avec des besoins spécifiques. L'école se doit d'assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves. Les équipes ont besoin du regard spécialisé de l'ensemble des personnels RASED pour analyser chaque situation et trouver ensemble la solution la plus adaptée à l'élève. Par ailleurs, de récentes affaires de harcèlement scolaire ayant conduit à la mort de certains enfants scolarisés ont profondément bouleversé l'opinion publique. À la vue de ce phénomène qui s'amplifie, il ne paraît pas insensé de mettre davantage de moyens pour les psychologues scolaires afin de prévenir et d'accompagner les enfants en souffrance. En conséquence, M. le député souhaite alerter sur ce problème. Il souhaite également être informé de l'état général des RASED en France et savoir dans quelle mesure M. le ministre va s'appuyer sur eux pour endiguer le harcèlement scolaire.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif à favoriser la réussite de tous les élèves et à la mise en place des conditions les plus appropriées pour y contribuer. Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est l'un des leviers qui contribuent à atteindre cet objectif de lutte contre la difficulté scolaire. Le travail spécifique de ces personnels spécialisés du RASED est complémentaire et coordonné à celui mené en classe pour les élèves concernés. Les postes en RASED ont depuis 2016 été confortés et attribués aux secteurs les plus en difficulté. À la rentrée 2022, il y avait 7 475 postes PE spécialisés maître E et G, 11 115 en comptant les psychologues scolaires. Ce chiffre est en hausse depuis 2019 dans un contexte de baisse démographique au niveau national. Chaque année des enseignants se forment pour devenir enseignant spécialisé et obtiennent le certificat

d'aptitude professionnel aux pratiques de l'éducation inclusive pour pouvoir exercer au sein d'un RASED et être des professionnels ressources pour les professeurs en classe. On constate une augmentation significative du nombre de candidats inscrits entre 2021 et 2023 à savoir 208 en 2021, 289 en 2022 et 313 en 2023.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Carrière](#)

Circonscription : Hérault (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11753

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8667

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2162